



196720 - Comment juger le paiement de cotisations aux associations et centres islamiques en Occident?

question

Je veux adhérer à une association islamique en Europe. L'association possède une mosquée et fait dispenser des cours. Mais elle réclame des cotisations à ses membres...Est-ce licite?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si la réalité est telle que présentée, il y a aucun inconvénient à payer des cotisations à l'association car c'est son droit. Si le cotisant nourrit l'intention de profiter des prestations de l'association et de lui apporter l'association, il sera récompensé, s'il plaît à Allah, pour cette intention. C'est d'autant plus (recommandé) que les associations islamiques basées en Occident accomplissent d'importantes œuvres, notamment la formation religieuse des musulmans. Elles travaillent pour la diffusion de l'islam dans le pays d'accueil. Elles constituent un environnement favorable à l'épanouissement des musulmans. Le soutien matériel et financier qu'on leur apporte entre dans le cadre des activités de prédication.

Allah le sait mieux.